

**Instance permanente sur les questions autochtones
Seizième session
24 avril - 5 mai 2017**

**1^{re} séance
24 avril 2017
11 heures
Salle de l'Assemblée
générale**

Déclaration de la Présidente

Son Excellence Durga Prasad Bhattara, Vice-Président de la soixante et onzième session de l'Assemblée générale;

Son Excellence Cristián Barros Melet, Vice-Président du Conseil économique et social;

Monsieur Lenni Montiel, Sous-Secrétaire général chargé du développement économique du Département des affaires économiques et sociales;

L'Honorable Carolyn Bennett, Ministre canadienne des affaires autochtones et du Nord;

Madame Lakshmi Puri, Sous-Secrétaire générale et Directrice exécutive adjointe d'ONU-Femmes;

Mesdames et Messieurs les membres de l'Instance permanente sur les questions autochtones,

Mesdames et Messieurs les représentants des États Membres, des peuples autochtones, des organismes, fonds et programmes des Nations Unies, d'organisations non gouvernementales, d'universités et d'autres entités, Honorables aînés des communautés autochtones,

C'est pour moi un grand plaisir de vous accueillir ici aujourd'hui à l'occasion de la seizième session de l'Instance permanente. J'aimerais tout particulièrement souhaiter la bienvenue à mes frères et sœurs du monde entier. Le long chemin parcouru par nombre d'entre nous pour être présents

aujourd'hui n'a d'égal que l'intensité de la lutte que nous menons chaque jour pour faire respecter nos droits.

Je voudrais tout d'abord rendre hommage à la nation et aux peuples Onondaga, premiers habitants de cette terre, et en particulier à leur chef coutumier Todadaho Sid Hill, et les remercier de nous accueillir cette fois encore.

Alors que nous entamons un nouveau mandat, les membres de l'Instance permanente et moi-même sommes déterminés à faire de notre mieux pour remplir la mission qui nous a été confiée. Nous sommes conscients de la responsabilité dont nous sommes investis et des espoirs placés en nous et n'avons de cesse de sensibiliser la communauté internationale et d'intégrer les questions autochtones à l'action de l'Organisation des Nations Unies. Je tiens à remercier les membres de l'Instance permanente de la confiance qu'ils m'ont témoigné en me choisissant comme Présidente de la seizième session.

La réunion de présession des experts de l'Instance permanente s'est tenue cette année à Ottawa du 27 février au 3 mars, et je tiens à exprimer nos remerciements au Gouvernement canadien pour son accueil généreux. Cette rencontre nous a permis de préparer cette session et de rencontrer les représentants d'organisations autochtones, ainsi que des représentants du Gouvernement canadien, notamment l'Honorable Carolyn Bennett, Ministre des affaires autochtones et du Nord, et des membres du Parlement.

Mesdames et Messieurs, chers amis,

Je voudrais maintenant évoquer ce qui nous attend au cours des deux prochaines semaines et certains des temps forts de cette session, qui a pour thème *le dixième anniversaire de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*.

Le 13 septembre 2007, jour de l'adoption de la Déclaration, a marqué un tournant majeur sur la voie de la reconnaissance des droits des peuples autochtones. Après plus de vingt ans d'attente, une déclaration porteuse de la vision et des aspirations de ces peuples était enfin acceptée et adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies.

Dix ans après, le bilan de son application est mitigé. Des tribunaux nationaux et régionaux ont invoqué la Déclaration et la participation des peuples autochtones aux processus politiques nationaux et internationaux a progressé.

L'impératif de mettre en œuvre la Déclaration avant la Conférence mondiale de 2014 sur les peuples autochtones a suscité un regain d'intérêt pour la question. Les organismes des Nations Unies sont de plus en plus impliqués dans les questions autochtones, notamment dans le cadre du Plan d'action à l'échelle du système sur les droits des peuples autochtones, de l'examen du mandat du Mécanisme d'experts sur les droits des peuples autochtones et des consultations actuellement menées pour renforcer la participation des peuples autochtones à l'Organisation des Nations Unies.

Toutefois, les États Membres doivent encore progresser sur la voie de la diversité, de la démocratie et de l'égalité des chances pour tous leurs habitants, quelle que soit leur identité culturelle. On observe par ailleurs dans de

nombreux pays un décalage entre la reconnaissance officielle du statut des peuples autochtones et la réalité des politiques mises en œuvre sur le terrain. Les témoignages que nous entendrons au cours de nos délibérations porteront sur les progrès réalisés et les résultats obtenus, mais aussi sur les défis qui restent à relever.

Sera également organisée sur ce thème une *manifestation de haut niveau commémorant le dixième anniversaire de l'adoption de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*. L'événement, organisé à l'initiative du Président de soixante et onzième session de l'Assemblée générale, aura lieu demain.

Cette année, l'instance permanente se penchera sur *l'autonomisation des femmes et des jeunes autochtones*, un domaine qui continue d'exiger notre attention. Nous nous félicitons que l'autonomisation des femmes autochtones soit un thème prioritaire de la soixante et unième session de la Commission de la condition de la femme. Nous pensons que dans ce domaine, les travaux de la Commission et de notre instance vont dans le même sens, et nous nous réjouissons de poursuivre notre coopération.

Aujourd'hui, de nombreuses femmes autochtones participent aux travaux de l'Instance permanente. Leurs droits doivent être protégés en toutes circonstances et par toutes les dispositions de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.

Nous tiendrons également un débat pour *donner suite à la Conférence mondiale sur les peuples autochtones* afin de faire le bilan des dernières évolutions intervenues aux niveaux national et international, notamment en ce qui concerne les plans d'action nationaux.

À cet égard, je tiens à souligner que la Conférence mondiale de 2014 sur les peuples autochtones illustre la façon dont la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones s'est concrétisée : les États et les peuples autochtones ont déterminé les éléments essentiels à prendre en compte pour faire de la Déclaration une réalité sur le terrain en consultation et en coopération avec les peuples autochtones.

Cette année, nous poursuivrons le dialogue avec les États Membres, les peuples autochtones et *le système des Nations Unies*. Nos échanges s'appuieront sur le questionnaire envoyé par le secrétariat en novembre 2016 sur les mesures prises ou prévues pour donner suite aux recommandations de l'Instance permanente, et sur d'autres questions pertinentes.

Nous espérons qu'ils seront l'occasion de faire le bilan des problèmes auxquels vous faites face et des possibilités qui vous sont offertes, ainsi que des progrès accomplis dans le cadre de l'engagement que vous avez pris en faveur des droits des peuples autochtones. Nous attendons avec intérêt ce dialogue constructif qui nous permettra de soutenir mutuellement nos travaux et de promouvoir le respect et la pleine application de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. Les difficultés auxquelles nous nous heurtons dans la lutte pour le respect de nos droits et l'autodétermination de notre développement sont nombreuses. C'est pourquoi nous comptons sur le renforcement des partenariats pour consolider nos avancées et les faire fructifier.

Cette année, le débat organisé au titre du point de l'ordre du jour consacré aux droits de l'homme portera sur les défenseurs des droits de l'homme.

L'ordre du jour de la communauté internationale s'inscrit dans le contexte des objectifs de développement durable. En tant qu'organe consultatif du Conseil économique et social, l'Instance permanente a un rôle important à jouer dans le suivi et l'examen du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Nous continuerons de débattre de la manière dont nous contribuons à informer ce processus, en collaboration avec les organes compétents.

L'Instance permanente engage vivement les États Membres à tenir dûment compte des droits des peuples autochtones, conformément aux engagements pris dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, notamment lors de l'élaboration des programmes nationaux; En assurant la protection et la promotion des droits des peuples autochtones, conformément aux dispositions de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, les États Membres pourront éliminer les obstacles auxquels ces peuples doivent toujours faire face et faire en sorte qu'ils ne soient plus laissés de côté.

Je vous signale par ailleurs qu'au cours de la session de l'Instance permanente, le Président de la soixante et unième session de l'Assemblée générale et ses conseillers mèneront des *consultations sur la participation des représentants des peuples autochtones et des institutions autochtones aux réunions des entités de l'ONU consacrées aux questions qui les concernent.*

Ces consultations auront lieu le mercredi 26 avril (après-midi) et le mercredi 3 mai (matinée).

J'ai également le plaisir de vous annoncer que, pour la première fois, une zone Médias réservée aux questions autochtones sera installée, en coordination avec le Département de l'information et les groupes de médias autochtones. L'objectif est d'offrir aux médias autochtones et traditionnels la possibilité de pour couvrir la 16^e Session de l'Instance permanente sur les questions autochtones.

Pour terminer, je tiens à remercier à nouveau les autres membres de l'Instance permanente d'avoir accepté d'assumer le rôle important qui est le leur et, à ce titre, de participer à divers mécanismes nationaux, régionaux et internationaux pour promouvoir la mise en œuvre des recommandations formulées par l'Instance permanente en vue de la pleine application de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.

Je tiens également à exprimer nos sincères remerciements au personnel du secrétariat de l'Instance permanente, qui travaille sans relâche aux préparatifs de la session.

Je veux en outre rendre hommage aux peuples autochtones du monde entier, qui continuent de lutter pour leurs droits, parfois au prix de leur propre vie.

Enfin, je demande à chacun d'entre vous, représentants des États Membres, des peuples autochtones et du système des Nations Unies, de travailler ensemble pour faire intervenir de vrais changements en faveur de la survie, de la dignité et du bien-être de tous les peuples autochtones. La promotion et l'application des droits des peuples autochtones sont une victoire pour nous tous.

Je vous remercie.
